



HAL
open science

Centre Jean Bodin (recherche juridique et politique)
Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une entité de recherche. Centre Jean Bodin (recherche juridique et politique). 2011, Université d'Angers. hceres-02034406

HAL Id: hceres-02034406

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02034406v1>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Unités de recherche

Rapport de l'AERES sur
l'unité :

Centre Jean BODIN (Recherche juridique et politique)
sous tutelle des
établissements et organismes :

Université d'Angers

Décembre 2010



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Unités de recherche

Rapport de l'AERES sur l'unité :

Centre Jean BODIN (Recherche juridique et politique)
sous tutelle des
établissements et organismes :

Université d'Angers

Le Président de l'AERES

Didier Houssin

Section des unités
de recherche

Le Directeur

Pierre Glorieux

Décembre 2010



Unité

Nom de l'unité : Centre Jean Bodin (Recherche juridique et politique)

Label demandé : UPRES EA

N° si renouvellement : 4337

Nom du directeur : M. Armel PECHEUL, Université d'Angers

Membres du comité d'experts

Président :

M. Patrick DAILLIER, Université Paris Ouest Nanterre La Défense

Experts :

M. Vincent DUSSART, Université Toulouse

M. Jean GICQUEL, Université Paris 1, Panthéon Sorbonne

Mme Geneviève PIGNARE, Université de Savoie

M. Gérard VACHET, Université Jean Moulin Lyon 3

Représentants présents lors de la visite

Délégué scientifique représentant de l'AERES :

M. Habib GHERARI

Représentant(s) des établissements et organismes tutelles de l'unité :

M. Jean-Louis FERRIER, Vice-président de l'Université, en charge du Conseil scientifique, Université d'Angers

Le CNU, sollicité, n'était pas représenté.



Rapport

1 • Introduction

- Date et déroulement de la visite :

Après une réunion interne de 14 h à 14 h 30, le comité d'experts a été reçu, le 6 décembre 2010 de 14 h 30 à 17 h 15, dans les conditions matérielles satisfaisantes. Les entretiens avec l'équipe de direction (voir ci-dessous pour la composition), Mme le Doyen de la Faculté de droit, d'économie et de gestion, Monsieur le VPCS, un futur membre de l'unité, et la responsable du secrétariat du Centre, ont été nourris et se sont déroulés dans une atmosphère détendue et fructueuse. Les documents présentés ont été commentés et clarifiés, sous réserve de certains chiffres. On peut toutefois estimer que le nombre de doctorants ayant participé à la dernière phase de la visite était un peu réduit et trop limité à l'un des sous-axes de recherche (l'Etat en droit international) du Centre.

- Historique et localisation géographique de l'unité et description synthétique de son domaine et de ses activités :

Le Centre Jean Bodin - Recherche juridique et politique résulte de la fusion de trois équipes constituées antérieurement, à savoir le LARAJ (UPRES EA 2171), le CDEPCT (UPRES EA 3147) et le CRDE (BQR). Cela, pour répondre au souhait en faveur du regroupement de la recherche juridique pour l'ensemble des enseignants-chercheurs juristes exprimé par le Conseil scientifique de l'Université d'Angers, à l'occasion du précédent contrat quadriennal. Le Centre Jean Bodin relève de l'Ecole doctorale « Droit et science politique Pierre Couvrat » qui, outre Angers, agglomère les universités du Maine, de Poitiers, de la Rochelle et de Limoges.

Le Centre est situé dans les locaux de la Faculté de droit, d'économie et de gestion, à l'exception du centre de documentation déplacé vers les nouveaux locaux de la Bibliothèque universitaire dont les possibilités d'utilisation sont particulièrement remarquables (les heures d'ouverture tout particulièrement).

- Equipe de Direction :

Outre son président, actuellement M. Armel PECHEUL qui sera remplacé par M. Hervé RIHAL à compter du 1er janvier 2011, le laboratoire est dirigé par le responsable de chacun des trois axes scientifiques, à savoir :

M. Marc BOUVET pour l'axe « l'Etat »,

M. Bernard GAURIAU pour l'axe « Droit sanitaire et social et cohésion sociale »,

Et M. Christophe LEFORT, pour l'axe « Droit, justice et économie »,



- Effectifs de l'unité : (sur la base du dossier déposé à l'AERES) :

	Dans le bilan	Dans le projet
N1 : Nombre d'enseignants-chercheurs (cf. Formulaire 2.1 du dossier de l'unité)	32	32
N2 : Nombre de chercheurs des EPST ou EPIC (cf. Formulaire 2.3 du dossier de l'unité)		
N3 : Nombre d'autres enseignants-chercheurs et chercheurs y compris chercheurs post-doctorants (cf. Formulaire 2.2, 2.4 et 2.7 du dossier de l'unité)	2	2
N4 : Nombre d'ingénieurs, techniciens et de personnels administratifs titulaires (cf. Formulaire 2.5 du dossier de l'unité)	1.35	1.35
N5 : Nombre d'ingénieurs, techniciens et de personnels administratifs non titulaires (cf. Formulaire 2.6 du dossier de l'unité)		
N6 : Nombre de doctorants (cf. Formulaire 2.8 du dossier de l'unité)	38	
N7 : Nombre de personnes habilitées à diriger des recherches ou assimilées	14	16

* 1 recrutement annoncé (septembre 2010)

2 Appréciation sur l'unité

- Avis global sur l'unité :

Le Centre Jean Bodin, recherche juridique et politique a pour prédécesseurs trois équipes, à savoir le LARAJ (UPRES EA 2171), le CDEPCT (UPRES EA 3147) et le CRDE (BQR). Il développe trois axes de recherche : « l'Etat », « droit sanitaire et social et cohésion sociale » et, enfin, « droit, justice et économie ». Cette UR a pour elle des thèmes de recherche potentiellement porteurs, des doctorants en nombre intéressant et l'appui des instances universitaires favorables à la recherche en droit. Le volume de sa production scientifique est satisfaisant quoique perfectible, il doit beaucoup au rayonnement particulier de certains enseignants-chercheurs qui permettent d'atteindre une précieuse capacité de publication. La gouvernance recèle des potentialités de progression certaines, dans la mesure où elle paraît, pour l'heure, s'inscrire plutôt dans la gestion de la coexistence de thématiques regroupées dans un centre unique que dans un projet véritablement transversal et porteur de synergie. La prise en charge des doctorants semble, elle aussi, offrir des marges de progression, ce qui permettrait notamment un meilleur équilibre entre les axes en termes de soutenances, et peut-être un meilleur encadrement des recherches et à terme une relève sur laquelle le Centre pourrait s'appuyer. Le projet, pour sa part, offre des perspectives intéressantes pour ce qui est en particulier de la collaboration avec des UR externes (en économie par exemple) ; Il est en revanche moins assuré du succès escompté pour ce qui est des thèmes tels que l'articulation des ordres juridiques, le maintien de la paix, ou ceux en droit privé pour lesquels on peut craindre que le Centre n'entre en concurrence avec des UR déjà bien aguerries dans ces domaines et bénéficiant d'un positionnement reconnu de longue date.

- Points forts et opportunités :

- Un nombre assez important de doctorants et un nombre raisonnable de qualifications CNU.
- Des thèmes de recherche futurs intéressants en eux-mêmes.
- Le volontarisme des instances centrales universitaires, en particulier du Conseil scientifique, pour favoriser l'effort de recherche dans la Faculté de droit, d'économie et de gestion.



- **Points à améliorer et risques :**

- Manque d'encadrement collectif des doctorants et d'assistance matérielle dans leurs travaux préparatoires.
- Un taux de soutenance de thèses variable et déséquilibré en fonction des axes de recherche, et paraissant performant uniquement pour l'axe « l'Etat ».
- Inconvénients d'une gestion partagée entre le Conseil scientifique de l'Université d'Angers et l'Ecole doctorale (gérée par l'Université de Poitiers).
- Des thèmes de recherche (« axes ») soit trop généraux, soit sans effets de synergie les uns avec les autres.
- Aléas des recrutements et des affectations des enseignants-chercheurs juristes.

- **Recommandations :**

- Assurer une véritable unité thématique scientifique et une véritable gouvernance collective du Centre qui ne doit pas apparaître comme un assemblage de différents axes de recherche ne pouvant de ce fait tirer profit du regroupement opéré et voulu par les autorités universitaires.
- Encadrer plus efficacement les doctorants en leur permettant d'avoir les moyens de faire le point sur leur progression, par exemple à travers des réunions collectives pour bénéficier de points de vues multiples et variés ; les associer plus étroitement à la vie du Centre, tant du point de vue institutionnel que pour les travaux de recherche quelque forme que ceux-ci puissent prendre.
- Corriger les effets négatifs d'un manque relatif d'enseignants en droit privé, qui conduit à une surcharge pédagogique pour la conduite des M1 et M2 programmés. Cette surcharge est susceptible de détourner une partie des enseignants-chercheurs potentiels d'une véritable adhésion aux objectifs du Centre de recherche.

- **Données de production :**

(cf. http://www.aeres-evaluation.fr/IMG/pdf/Criteres_Identification_Ensgts-Chercheurs.pdf)

A1 : Nombre de producteurs parmi les chercheurs et enseignants chercheurs référencés en N1 et N2 dans la colonne projet	29
A2 : Nombre de producteurs parmi les autres personnels référencés en N3, N4 et N5 dans la colonne projet	2
A3 : Taux de producteurs de l'unité [A1/(N1+N2)]	90 %
A4 : Nombre d'HDR soutenues (cf. Formulaire 2.10 du dossier de l'unité)	3
A5 : Nombre de thèses soutenues (cf. Formulaire 2.9 du dossier de l'unité)	9* + 9**

* Enregistrés à fin juin 2010

** Annoncés pour le dernier trimestre 2010



3 • Appréciations détaillées :

- **Appréciation sur la qualité scientifique et la production :**

La production scientifique est assez satisfaisante en volume. Dans certains domaines, le rayonnement des enseignants-chercheurs et leur positionnement dans l'édition scientifique garantissent une capacité intéressante de publication dans des revues nationales, moindre dans des revues internationales.

Le nombre de thèses susceptibles d'alimenter des dossiers d'habilitation auprès du CNU reste assez modéré et surtout variable en fonction des axes de recherche considérés. Au regard des thèses inscrites, dont le chiffre exact paraît difficile à obtenir tant les différents documents soutenus sont divergents, une dizaine paraissent avoir été soutenues en 2010, ce qui traduit une certaine irrégularité dans le rythme des soutenances ; et le plus grand nombre de thèses inscrites et celles soutenues sont à rattacher à l'axe de recherche « l'Etat ».

Les relations contractuelles sont peu nombreuses, dénotant une absence de politique ou de culture dans ce domaine.

Le manque relatif d'enseignants en droit privé est un handicap qui doit être corrigé le plus rapidement possible.

- **Appréciation sur le rayonnement, l'attractivité, et l'intégration de l'unité de recherche dans son environnement :**

Les membres du Centre bénéficient d'un prestige scientifique, au niveau national et parfois international, qui constitue l'un des atouts majeurs du Centre.

Les relations du Centre avec les structures pédagogiques (M1 et M2) de l'UFR de rattachement sont assez cohérentes. Celles avec le Conseil scientifique ont semblé positives.

- **Appréciation sur la stratégie, la gouvernance et la vie de l'unité :**

Il s'agit du paramètre le plus faible et fragile, à l'heure actuelle, dans l'évaluation du Centre. Les moyens matériels sont encore assez limités, les efforts de rationalisation peu marqués.

Si certains enseignants ont une bonne relation avec d'autres entités académiques et territoriales, le Centre en lui-même ne semble pas avoir une visibilité et une efficacité administrative suffisantes.

De gros efforts sont à consentir quant à la relation, matérielle et psychologique, entre le Centre et les doctorants, y compris après la soutenance de la thèse.

- **Appréciation sur le projet :**

Le projet scientifique est inégalement convaincant : dans certains domaines, le Centre est en concurrence thématique avec d'autres centres universitaires a priori plus dynamiques (articulation des ordres juridiques, maintien de la paix, droit privé). Quelques-unes des initiatives à court terme se prêtent, en principe, à une démarche interdisciplinaire.

Les moyens financiers et humains devraient, sauf erreur, demeurer modestes, en l'absence notamment d'une relève locale à partir du flux de doctorants. Les évaluations prospectives locales, sur ce point, paraissent trop vagues.

Il n'est pas assuré que le nombre d'enseignants-chercheurs en droit privé répondra aux besoins dans l'avenir proche, ce qui pourrait entraîner un déséquilibre qualitatif entre les divers volets scientifiques du projet.

Quelques espoirs d'évolution du projet en faveur de l'interdisciplinarité sont néanmoins à signaler, compte tenu de certains partenariats envisagés ou entamés avec des unités en médecine et en économie.



4 • Analyse équipe par équipe et/ou par projet

Intitulé de l'équipe : « Droit, justice et économie »

Nom du responsable : M. Christophe LEFORT, HDR, Université d'Angers

- Effectifs de l'équipe ou affectés au projet (sur la base du dossier déposé à l'AERES) :

	Dans le bilan	Dans le projet
N1 : Nombre d'enseignants-chercheurs (cf. Formulaire 2.1 du dossier de l'unité)	16*	20**
N2 : Nombre de chercheurs des EPST ou EPIC (cf. Formulaire 2.3 du dossier de l'unité)		
N3 : Nombre d'autres enseignants-chercheurs et chercheurs y compris chercheurs post-doctorants (cf. Formulaires 2.2, 2.4 et 2.7 du dossier de l'unité)	1***	1**
N4 : Nombre d'ingénieurs, techniciens et de personnels administratifs titulaires (cf. Formulaire 2.5 du dossier de l'unité)		
N5 : Nombre d'ingénieurs, techniciens et de personnels administratifs non titulaires (cf. Formulaire 2.6 du dossier de l'unité)		
N6 : Nombre de doctorants (cf. Formulaire 2.8 du dossier de l'unité)		
N7 : Nombre de personnes habilitées à diriger des recherches ou assimilées	11	11

*5 membres sont également attachés à l'axe « L'Etat »

**6 membres sont également attachés à l'axe « L'Etat »

*** Egalement membre de l'axe « L'Etat »

- Appréciation sur la qualité scientifique et la production :

La production scientifique est régulière et substantielle du point de vue de sa quantité ; elle comporte nombre de publications intéressantes et pertinentes au regard des thèmes de cet axe, conçus il est vrai de façon particulièrement ample de façon à regrouper les enseignants-chercheurs privatistes. Il convient d'ajouter que cette production est partiellement concentrée sur quelques enseignants-chercheurs jouant le rôle de locomotive et assurant à eux seuls une grande partie du total des publications. La situation demeure tout de même un peu délicate à interpréter car certains des producteurs apparaissent également dans la liste de l'axe « L'Etat ». Reste à savoir si une telle situation n'a pas à voir, au moins partiellement, avec le sous-encadrement de la section « droit privé », qui fait particulièrement sentir ses effets sur cet axe de recherche. D'autant plus que cela vaut tant pour les professeurs que les maîtres de conférences avec HDR.

Le Centre Jean Bodin convient bien volontiers, en particulier pour cet axe, de la faiblesse du nombre de doctorants (7 annoncés, dont certaines le sont également pour l'axe « L'Etat »), ce qui explique en partie la modestie du nombre de thèses soutenues; celles qui l'ont été (2 sur 7 soutenues au 4e trimestre 2010) ne compensent pas le déficit enregistré tout au long de ces dernières années. Compte tenu du sous-encadrement évoqué, l'arrivée de 2 nouveaux MCF va peut-être contribuer sinon à surmonter du moins à amoindrir cette difficulté.



Quant aux relations contractuelles, elles ne semblent pas, à la lumière des informations disponibles, connaître de dynamisme notable. Il ne semble pas, par exemple, que le Centre ait lancé une véritable politique en vue de participer à des pôles de recherche de niveau national ou international

- **Appréciation sur le rayonnement, l'attractivité, et l'intégration de l'unité de recherche dans son environnement :**

La visibilité internationale de cet axe est réduite, notamment eu égard aux thématiques retenues. Son attractivité s'en ressent par la force des choses et les recrutements également pour autant que le Centre dispose d'une capacité réelle dans ce domaine. La politique en matière d'appels d'offres nationaux ou internationaux souffre de cette même situation. Il s'ensuit que des collaborations avec d'autres laboratoires notamment étrangers ne sont pas ou alors très peu développées. On signalera tout de même le thème de « la vulnérabilité » qui devrait donner lieu à une collaboration avec l'ENM pour une série de conférences, et surtout celui sur les « enjeux économiques et juridiques de la protection des végétaux » avec le GRANEM (Unité Mixte de Recherche du pôle de recherche LL-SHS) et en partenariat avec l'office communautaire des Variétés végétales, Végépolys (pôle de compétitivité), AGROCAMPUS, L'INRA et le GEVES.

- • **Appréciation sur le projet :**

Plusieurs projets sont mentionnés et déclinés séparément pour chacune des « composantes » de cet axe. Pour la composante « droit », on peut citer le thème de la vulnérabilité avec des sous thèmes déjà envisagés, le bicentenaire du Code pénal, codification et norme pénale ; pour la composante « économie » : les enjeux économiques et juridiques de la protection du végétal, le professionnel et le profane ; pour la composante « justice », l'office des règles de procédures, l'office du juge et l'office des parties dans le procès civil. Ces projets frappent par leur nombre et leur intérêt ; même s'ils se veulent la preuve d'orientations pluridisciplinaires et transdisciplinaires, ils peuvent néanmoins alimenter la tendance du Centre à se concevoir plutôt comme une addition d'axes que comme un centre avec de véritables thèmes communs. Cela dit, on signalera que le thème sur le bicentenaire du Code pénal n'est pas sans lien avec l'une des thématiques du Centre présentées comme transversale (le rayonnement du droit français) ; peuvent également être fructueuses les collaborations envisagées pour certains de ces projets, par exemple celui déjà cité sur les enjeux économiques et juridiques de la protection du végétal, qui devrait permettre un partenariat avec le GRANEM et l'office communautaire des Variétés végétales, Végépolys (pôle de compétitivité), AGROCAMPUS, L'INRA et le GEVES.

- **Conclusion :**

- **Avis global sur l'équipe :**

Il s'agit d'un axe à la production scientifique intéressante et diversifiée, ce qui correspond à la variété des champs thématiques embrassés. Les trois « composantes » nourrissent cet axe mais compte tenu des effectifs ne pourrait-on pas concevoir un resserrement, d'autant que les thématiques en cause se retrouvent dans d'autres unités de recherche ?

- **Points forts et opportunités :**

Certains membres de l'équipe font preuve d'un dynamisme bénéfique pour l'ensemble de l'axe et au-delà pour l'ensemble du Centre.

- **Points à améliorer et risques :**

L'aspect collectif de la recherche et une meilleure répartition des publications entre les différents membres ne doivent pas être négligés dans la mesure où certains enseignants-chercheurs assurent à eux seuls une grande partie des publications.

Par sa palette, le choix des thèmes de recherche peut aussi présenter le risque de dilution et de dispersion, d'autant que la seule existence de 3 « composantes » peut elle aussi y concourir.

La politique envers les doctorants constitue l'une des questions à laquelle une attention soutenue devrait être prêtée.



– Recommandations :

- Développer une véritable politique d'encadrement en direction des doctorants, et améliorer le taux de soutenance ;
- Concevoir davantage de projets transversaux et de collaborations plus fréquentes avec les deux autres axes, ainsi qu'avec des partenaires extérieurs nationaux, européens et internationaux ;
- Contribuer à une gouvernance du Centre davantage orientée vers les thématiques et le travail en commun et travailler à développer cette culture commune.

4 • Analyse équipe par équipe et/ou par projet

Intitulé de l'équipe : « Droit sanitaire et social, cohésion sociale »

Nom du responsable : M. Bernard GAURIAU, l'Université d'Angers

- Effectifs de l'équipe ou affectés au projet (sur la base du dossier déposé à l'AERES) :

	Dans le bilan	Dans le projet
N1 : Nombre d'enseignants-chercheurs (cf. Formulaire 2.1 du dossier de l'unité)	7*	7*
N2 : Nombre de chercheurs des EPST ou EPIC (cf. Formulaire 2.3 du dossier de l'unité)		
N3 : Nombre d'autres enseignants-chercheurs et chercheurs y compris chercheurs post-doctorants (cf. Formulaires 2.2, 2.4 et 2.7 du dossier de l'unité)		1
N4 : Nombre d'ingénieurs, techniciens et de personnels administratifs titulaires (cf. Formulaire 2.5 du dossier de l'unité)		
N5 : Nombre d'ingénieurs, techniciens et de personnels administratifs non titulaires (cf. Formulaire 2.6 du dossier de l'unité)		
N6 : Nombre de doctorants (cf. Formulaire 2.8 du dossier de l'unité)		
N7 : Nombre de personnes habilitées à diriger des recherches ou assimilées	2	2

*1 membre commun avec l'axe « l'Etat »

- Appréciation sur la qualité scientifique et la production :

La pertinence de la production scientifique se vérifie par rapport aux thématiques choisies par cet axe, centrées pour l'essentiel sur le droit social lato sensu. Dans l'ensemble, cette production est de qualité et sa quantité est également appréciable surtout eu égard à l'effectif somme toute resserré de cet axe (et ceci même si l'on y ajoute la présentation de producteurs apparaissant dans d'autres axes ou alors n'apparaissant pas ou plus parmi les membres déclarés de l'axe). Il faut toutefois ajouter que cette production repose, plus encore que dans les deux



autres axes, en grande partie sur le dynamisme de certains enseignants-chercheurs en nombre restreint et dont certains bénéficient de responsabilités éditoriales à raison de leur rayonnement personnel dans leur discipline.

S'agissant des thèses, elles sont en nombre limitée : sont annoncées 7 thèses en cours dont une devrait être soutenue à la fin 2010. Une seule thèse est déclarée soutenue en mai 2010. La direction des recherches se répartit invariablement entre les 2 seuls professeurs membres de cet axe (faute de HDR des MCF). Là encore, se vérifie la faiblesse de l'encadrement, en particulier de la section de droit privé, quand ce n'est pas la question d'avoir 2 axes de recherche touchant pour l'un totalement et pour l'autre partiellement à des thématiques de droit privé.

Au titre des relations contractuelles, est mentionné « L'état des lieux et recommandations sur l'exercice des compétences en matière de solidarité du Conseil général de Gironde » (rapport intermédiaire et rapport final de 212 pages et d'une durée de 3 mois), financé par le Conseil général de Gironde à hauteur de 25000 €.

Hormis certains partenariats (GEPI, ENM), il ne semble pas que d'autres relations de ce type aient été tissées, du moins à s'en tenir au dossier soumis à l'AERES.

- **Appréciation sur le rayonnement, l'attractivité, et l'intégration de l'unité de recherche dans son environnement :**

Certains membres de cet axe, en particulier son responsable, bénéficient d'un rayonnement certain dans sa discipline et utile pour le Centre. Quant à la politique pour obtenir des financements extérieurs, elle n'apparaît pas, du moins à travers les documents examinés et les échanges lors de la visite. Même observation, pour ce qui est de la participation à des programmes internationaux ou des collaborations internationales.

- **Appréciation sur le projet :**

Cet axe prévoit 4 colloques en 2011 sur les thèmes suivants : (i) « une nouvelle gouvernance pour la gestion du patrimoine architectural et paysager français ? », (ii) « Service public, service au public : les nouveaux enjeux de l'action publique », (iii) « Les discriminations » et (iv) « Les contrats dans les établissements sociaux et médico-sociaux ». Ces choix s'inscrivent dans la logique thématique habituelle de cet axe, et deux d'entre eux devraient, semble-t-il, offrir matière à collaboration avec les deux autres axes (avec l'axe « droit, justice économie » pour le thème (II), et avec l'axe « l'Etat » pour le thème (III)). L'intérêt de ces travaux pris isolément n'est pas discutable, mais cela suffira-t-il à alimenter des approches de recherches véritablement communes ?

- **Conclusion :**

- **Avis global sur l'équipe :**

Avec un effectif modeste, cet axe est parvenu, grâce au dynamisme de ses membres, à une production scientifique sérieuse et de qualité.

- **Points forts et opportunités :**

Cet axe comporte des membres qui jouissent d'une visibilité certaine dans leur discipline, et le Centre pourrait mettre à profit celle-ci pour approfondir et diversifier ses projets.

- **Points à améliorer et risques :**

Les points forts pourraient se révéler comme masquant ce qui pourrait constituer à terme une faiblesse. Dès lors, l'accent mis sur une production mieux répartie sur les différents membres qu'elle ne l'est actuellement devrait être payant sur le moyen terme.



– Recommandations :

- Développer une véritable politique d'encadrement en direction des doctorants, améliorer le taux de soutenance ;
- Concevoir des projets plus transversaux et des collaborations plus fréquentes avec les deux autres axes, ainsi qu'avec des partenaires extérieurs tant nationaux qu'européens et internationaux ;
- Contribuer à une gouvernance du Centre davantage orientée vers les thématiques et le travail en commun et travailler à développer cette culture commune.

4 • Analyse équipe par équipe et/ou par projet

Intitulé de l'équipe : « L'Etat »

Nom du responsable : M. Marc BOUVET, Professeur à l'Université d'Angers

- Effectifs de l'équipe ou affectés au projet (sur la base du dossier déposé à l'AERES) :

	Dans le bilan	Dans le projet
N1 : Nombre d'enseignants-chercheurs (cf. Formulaire 2.1 du dossier de l'unité)	11*	11**
N2 : Nombre de chercheurs des EPST ou EPIC (cf. Formulaire 2.3 du dossier de l'unité)		
N3 : Nombre d'autres enseignants-chercheurs et chercheurs y compris chercheurs post-doctorants (cf. Formulaires 2.2, 2.4 et 2.7 du dossier de l'unité)	2***	3***
N4 : Nombre d'ingénieurs, techniciens et de personnels administratifs titulaires (cf. Formulaire 2.5 du dossier de l'unité)		
N5 : Nombre d'ingénieurs, techniciens et de personnels administratifs non titulaires (cf. Formulaire 2.6 du dossier de l'unité)		
N6 : Nombre de doctorants (cf. Formulaire 2.8 du dossier de l'unité)		
N7 : Nombre de personnes habilitées à diriger des recherches ou assimilées	7	8

*Dont 5 membres communs avec l'axe « Droit, justice et économie » et un autre avec l'axe « Droit sanitaire et social, cohésion sociale ».

**Dont 6 membres communs avec l'axe « droit, justice et économie » et un autre avec l'axe « Droit sanitaire et social, cohésion sociale ».

*** Un membre commun avec l'axe « Droit, justice et économie ».



- **Appréciation sur la qualité scientifique et la production :**

La qualité de la production n'est pas contestable, et celle-ci couvre les thématiques relevant du champ de recherche de cet axe. Sa quantité est appréciable, même s'il est difficile d'en avoir une idée exacte. Comme certains des membres de cet axe le sont également d'autres axes, leurs publications sont répertoriées au titre de chacun deux ; on peut également discuter la présentation de certaines études faites par deux auteurs et présentées deux fois ou encore celle des études apparaissant sous deux rubriques à la fois... Sa répartition entre les différents membres n'appelle pas les mêmes observations que celles émises précédemment pour les deux autres axes (concentration sur quelques enseignants-chercheurs).

La production de thèses est ici la plus performante des 3 axes, et ce quel que soit le document pris en considération, car ces derniers ne convergent pas toujours (les mêmes causes produisant les mêmes effets, on retrouve des thèses mentionnées dans d'autres axes). Quoi qu'il en soit, l'axe « l'Etat » fait ici preuve d'un effort certain tant du point de vue des thèses inscrites que de celles soutenues. Et la chose a pu encore être vérifiée lors de l'audition des doctorants où ne participaient quasiment que des doctorants travaillant sur des sujets intéressant cet axe.

S'agissant des relations contractuelles, sauf erreur elles n'apparaissent pas au vu des informations recueillies.

- **Appréciation sur le rayonnement, l'attractivité, et l'intégration de l'unité de recherche dans son environnement :**

Du fait de sa thématique, cet axe est « naturellement » plus porté vers l'international ; en témoignent par exemple les colloques qu'il a organisés, lesquels y font une part (via la participation d'enseignants-chercheurs étrangers) plus ou moins importante selon les thèmes choisis.

Comme pour les autres axes, la culture de l'appel d'offres, tant au niveau national qu'au niveau (et plus encore) international, reste à acquérir ou du moins à développer. Si des enseignants-chercheurs peuvent, à titre individuel, participer à des manifestations scientifiques à l'étranger, cet axe, à l'image du Centre d'ailleurs, ne semble pas avoir créé de liens ni de collaborations pérennes avec des laboratoires étrangers.

- **Appréciation sur le projet :**

Trois thèmes d'études principaux sont envisagés à ce titre, et ce, est-il souligné, « compte tenu des forces locales capables d'assurer une recherche soutenue » :

- l'identité de l'Etat (rendre compte par des recherches nouvelles de science politique et de science juridique, de ce qui fait l'identité de l'Etat en tant que société d'hommes irréductible à toute autre, et l'identité de l'Etat dans sa nature de personne publique différente des autres) ;

- la structure de l'Etat (il s'agit de l'étude (i) d'une part de ce qui contribue à l'élaboration d'une architecture symbolique de l'Etat, (ii) d'autre part des structures constitutionnelles et administratives de l'Etat - incluant celles de ses collectivités territoriales -, notamment ce qui concerne les réponses apportées à la question de l'administration territoriale, sur l'étude de principes ou choix structurants, (iii) et enfin de principes ou choix structurants) ;

- les rapports ordre interne/ordre international (ordre juridique étatique et juge étatique d'une part, et sécurité et paix dans l'ordre international d'autre part).

Sont au total visées les problématiques relatives à la mutation de l'Etat dans l'ordre interne et international, au maintien de la souveraineté de l'Etat face au droit international et au développement des compétences infra-étatiques.

Le champ est donc particulièrement large, et ce d'autant qu'il ambitionne de recouvrir les divers domaines du droit public (droit international, droit européen, droit comparé, droit constitutionnel, droit administratif), ainsi que l'histoire du droit et la science politique.



Si l'ambition et l'intérêt de chaque thème pris séparément ne font aucun doute, le nombre et la variété de ces derniers ne risquent-ils pas de les desservir ? Question qui se pose d'autant que l'axe considéré entend demeurer réaliste et tenir compte de l'état réel de ses forces. Or, si celles-ci sont de qualité, elles sont forcément limitées en nombre et, de surcroît, sollicitées également par les autres axes. Sur le plan des thématiques, on peut aussi se demander si certaines ne sont pas déjà bien analysées et prises en charge, et depuis un certain temps déjà, par d'autres centres qui ont ainsi acquis un positionnement et une renommée telles que les efforts qui seront faits ici risquent de ne se réaliser que partiellement et/ou de ne pas susciter l'intérêt et l'attention scientifiques espérés.

- Conclusion :

- Avis global sur l'équipe :

Il s'agit d'un axe dont la production scientifique est substantielle, pertinente au regard de ses thématiques de recherche et équilibrée entre ses différents membres. Les thématiques de recherche choisies sont porteuses et potentiellement fructueuses (voir toutefois infra les observations sur le projet).

- Points forts et opportunités :

La production scientifique est donc satisfaisante ; la direction de thèses l'est aussi tout comme le taux de soutenance. Les problématiques développées offrent de réelles opportunités de recherches collectives autant qu'individuelles. Le taux d'encadrement des doctorants semble également satisfaisant.

- Points à améliorer et risques :

Le risque du point de vue du projet est que l'on peut légitimement nourrir la crainte de le voir insuffisamment réalisé ; en effet ce projet semble des plus riches avec de véritables perspectives de recherche, mais en même temps il embrasse un (trop ?) grand nombre et une (très ?) large palette de différents thèmes et sous-thèmes ; et cela d'autant plus que les forces sur lesquelles cet axe peut compter se révéleront peut-être insuffisantes. A cela s'ajoute le contenu de certains thèmes dans lesquels d'autres centres se sont déjà bien investis et occupent aujourd'hui un positionnement reconnu.

- Recommandations :

- Concevoir des projets plus transversaux et des collaborations plus fréquentes avec les deux autres axes, ainsi qu'avec des partenaires extérieurs tant nationaux qu'européens et internationaux ;

- Contribuer à une gouvernance davantage orientée vers les thématiques et le travail en commun et travailler à développer cette culture commune.

- Rationaliser le projet en le concentrant sur des thèmes à la fois porteurs et en cohérence avec les effectifs de l'axe.



Intitulé UR / équipe	C1	C2	C3	C4	Note globale
Centre Jean Bodin (Recherche juridique et politique)	A	B	C	B	B

C1 Qualité scientifique et production

C2 Rayonnement et attractivité, intégration dans l'environnement

C3 Gouvernance et vie du laboratoire

C4 Stratégie et projet scientifique



Statistiques de notes globales par domaines scientifiques (État au 06/05/2011)

Sciences Humaines et Sociales

Note globale	SHS1	SHS2	SHS3	SHS4	SHS5	SHS6	Total
A+	2	8	2	11	5	6	34
A	12	33	12	13	32	18	120
B	11	37	6	22	19	5	100
C	8	4	2	6	1		21
Non noté	1						1
Total	34	82	22	52	57	29	276
A+	5,9%	9,8%	9,1%	21,2%	8,8%	20,7%	12,3%
A	35,3%	40,2%	54,5%	25,0%	56,1%	62,1%	43,5%
B	32,4%	45,1%	27,3%	42,3%	33,3%	17,2%	36,2%
C	23,5%	4,9%	9,1%	11,5%	1,8%		7,6%
Non noté	2,9%						0,4%
Total	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

Intitulés des domaines scientifiques

Sciences Humaines et Sociales

SHS1 Marchés et organisations

SHS2 Normes, institutions et comportements sociaux

SHS3 Espace, environnement et sociétés

SHS4 Esprit humain, langage, éducation

SHS5 Langues, textes, arts et cultures

SHS6 Mondes anciens et contemporains

Angers, le 11 avril 2011

Hervé RIHAL
Directeur

Réf. 11-044

Suivi

Tél. 02 41 96 21 49

Courriel herve.rihal@univ-angers.fr

à **Madame, Messieurs,**
les membres du comité de visite de l'AERES

Objet **Réponse du Centre Jean Bodin au rapport d'évaluation de l'AERES**

Monsieur le Président, Madame, Messieurs les membres du comité de visite,

La direction du Centre Jean Bodin a pris connaissance avec le plus grand intérêt de l'évaluation réalisée et se félicite de la reconnaissance de l'important travail produit par celui-ci.

En accord global avec le constat et les préconisations, nous souhaitons toutefois apporter quelques éclaircissements et précisions.

Page 3 ligne 6

Sur 38 doctorants du Centre Jean Bodin, seuls 20 habitent le département du Maine et Loire, ce qui explique sans doute le manque de participation à la réunion avec les experts du 6 décembre 2010.

Page 4 ligne 13/ Page 6 ligne 8 à 10

En 2010, sur 9 soutenances de thèses, si l'équilibre n'est pas parfait, 2 se rattachent à l'axe Droit justice et Economie et 2 à l'axe Droit sanitaire et cohésion sociale.

Page 4 ligne 21/ Page 6 ligne 6 et 7

Nous ajoutons que sur 9 doctorants ayant soutenu leur thèse en 2010, un a été qualifié dès février en section 01 et deux en section 02. Il y a dans ces qualifications un parfait équilibre entre les trois axes.

Page 5 Ligne 2

Le manque d'encadrement collectif des doctorants est largement dû à leur dispersion géographique. Nous organiserons dès 2011 une journée des doctorants.

Page 5 Ligne 15

Les doctorants ont produit plusieurs communications sur le colloque « des déclarations unilatérales d'indépendance » des 24/25 Février 2011. Ils sont donc associés aux recherches.

Page 6 Ligne 27

Nous sommes conscients des efforts à accomplir vis-à-vis des doctorants, beaucoup demeurent rattachés au laboratoire après la soutenance de leur thèse.

Page 7 Ligne 12

Il y a bien sept doctorants dans l'axe Droit, Justice et Economie

Page 10 Ligne 4

Deux thèses ont été soutenues en 2010 dans cet axe.

Page 10 Ligne 11

Les partenaires sont nombreux pour les colloques organisés par cet axe (financement de la Caisse d'Épargne Pays de Loire, aide des associations de défense du patrimoine pour le colloque sur la nouvelle gouvernance pour la gestion du patrimoine architectural et paysager français, ..).

Page 12 Ligne 9 à 11

Pour 2010-2011 cet axe compte 21 doctorants.

Page 13 Ligne 4

Ajoutons que le recrutement de 2 Maîtres de Conférences de droit public en 2011 devrait conduire à améliorer le potentiel de cet axe

Hervé RIHAL
Directeur du Centre Jean Bodin

